

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2024-1431-27A-01

« Règlement 2024-1431-27A-01 modifiant le règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly visant à autoriser une unité d'habitation accessoire au sous-sol d'une habitation unifamiliale (isolée ou jumelée) située dans le périmètre d'urbanisation, à retirer une disposition relative à la largeur minimale d'une allée de circulation, à ajouter la notion de volume de branches dans le cadre des dispositions applicables à la protection des arbres, et à ajuster le montant des amendes pour une infraction relative à la coupe d'arbre ou d'arbuste »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 2 juillet 2024

Par la MRC : 20 septembre 2024

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 20 août 2024, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 2024-1431-29A

« Règlement 2024-1431-29A modifiant le règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly visant à agrandir la zone R-042 à même la zone R-043, afin d'inclure les lots 6 558 485 et 6 558 486 situés sur la rue Pierre-Gauthier à la zone R-042 »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 20 août 2024

Par la MRC : 20 septembre 2024

RÈGLEMENT 2024-1431-31A

« Règlement 2024-1431-31A modifiant le règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly visant à agrandir la zone commerciale C-022 située au centre-ville à même la zone commerciale C-021, afin d'inclure une partie du lot 2 347 009 de la propriété du 1676-1680, avenue Bourgogne à la zone C-022 »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 20 août 2024

Par la MRC : 20 septembre 2024

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://ville.chambly.qc.ca/reglements-municipaux/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 30 septembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Poirier', written in a cursive style.

M^e Nancy Poirier
Greffière

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlements 2024-1431-27A-01, 2024-1431-29A et 2024-1431-31A

Je soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 30 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 30^e jour du mois de septembre 2024.



M^e Nancy Poirier
Greffière